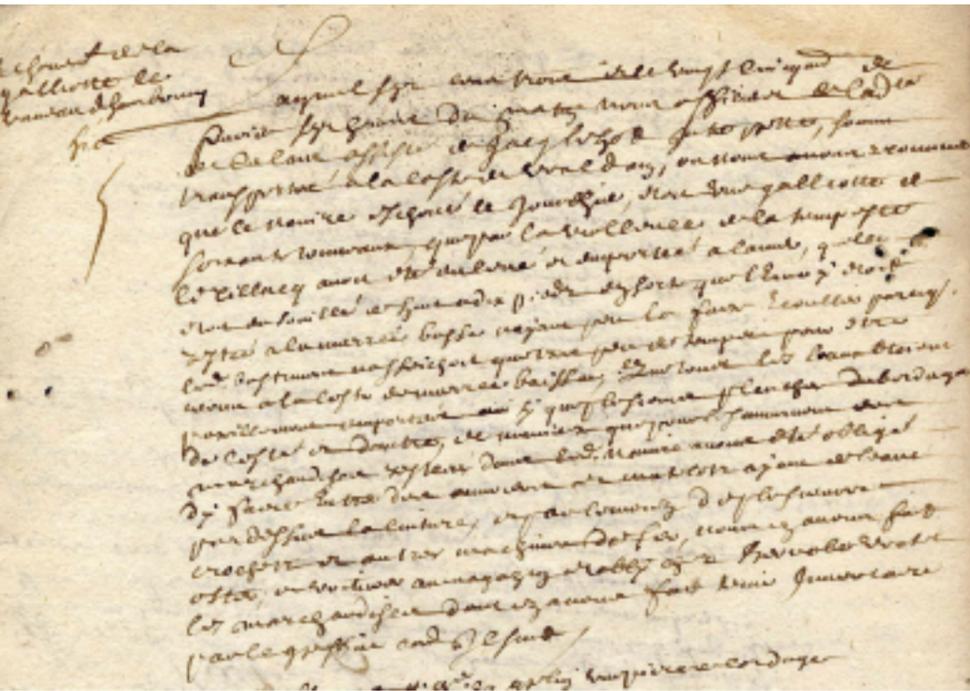


Une galiote s'échoue à Oye-Plage



Registre aux naufrages, bris et échouements de l'amirauté de Calais, 1701-1703 [13 B 118*].

Parti d'Hambourg à destination de Rouen, Peter Hoffmann, maître du *Vanneau* d'Hambourg, aborde la haute mer le 13 février 1703. La cargaison est variée : 3 300 fromages, 163 bottes d'acier, une balle de plumes d'écriture... Le gros temps oblige l'équipage à jeter plusieurs fois l'ancre et le navire ne longe la côte anglaise, à hauteur du cap Orford (Suffolk), que le 23 suivant au matin. Il est alors abordé par un corsaire d'Ostende, sans conséquence, semble-t-il. Épuisé par le contretemps, Peter Hoffmann confie le bâtiment à son pilote et part se coucher à 8 heures du soir. Il se réveille en sursaut deux heures après, et constate que le bateau s'est « ensouillé ». Le lendemain matin, il apprend de Barnabé Watel, garde-côte au hameau de Waldam (Oye-Plage), le nom du lieu où il s'est échoué. Sur rapport de Watel, l'amirauté de Calais dépêche sur place deux huissiers chargés d'éviter tout pillage et de rassembler les hommes et le matériel nécessaires au débarquement des marchandises qui peut commencer dès le lendemain.

Echouement de la / galiotte le /Vaneau d'Hambourg

¹ L'an mil sept cens trois et le vingt cinquième de ² fevrier, sept heures du matin, nous officiers de l'*amirauté* ³ de Calais, assisté de Jacq Lehot, interprete, comme ⁴ transportés à la coste de Waldam, où nous avons reconnu ⁵ que le navire eschoué le jour d'hier, estoit une galiotte de ⁶ soixante tonneaux, que par la violence de la tempeste ⁷ le tillacq avoit été enlevé et emportée à la mer, qu'elle ⁸ estoit ensouillé de huit à dix pieds en sorte que l'eau y estoit ⁹ restée à la marrée basse, n'ayant peu la faire ecouler parce que ¹⁰ ledit bastiment n'assechoit que très peu de temps pour être ¹¹ venu à la coste de marrée baissée, que tous les baux estoient ¹² pareillement emportées ainsy que plusieurs planches d'abordage ¹³ de costé et d'autre, de maniere que pour le sauvement des ¹⁴ marchandises restées dans ledit navire, avons été obligé ¹⁵ d'y faire entrer des ouvriers et matelots ayant de l'eau ¹⁶ par-dessus la ceinture, et par le moien de plusieurs ¹⁷ crochets et autres machines de fer, nous en avons fait ¹⁸ oster et voiturer au magazin etably chez Bernabé Watel ¹⁹ les marchandises dont en avons fait tenir inventaire ²⁰ par le greffier comme il suit.

GLOSSAIRE :

- Bau** : pièce de renfort transversal de la structure d'un bateau.
- Ensouillé** : enfoncé dans le sable ou la vase.
- Galiote** : navire de commerce aux formes pleines et au faible tirant d'eau très fréquent en mer du Nord.
- Tillac** : pont d'un bateau.

Le 9 mars, Jean Daguet et Jacques Porquet, marchands rouennais accourus sur les lieux, prennent possession d'une partie de la cargaison qui a pu être sauvée. Ils s'engagent à payer les droits d'épave si le conseil de Marine ne prononce pas une mainlevée du bateau ; celle-ci leur est cependant accordée par l'amiral de France le 16 avril suivant, contre paiement des frais de procédure et de sauvetage [13 B 29*].

La police des naufrages constitue avec celle des ports l'un des domaines les plus importants de l'activité des amirautés. Créée vers 1560, celle de Calais avait juridiction sur une portion de côte s'étendant peu ou prou de l'embouchure de l'Aa au cran d'Escalles (il y eut de nombreux conflits de juridiction avec les amirautés de Dunkerque et de Boulogne). Les archives de l'institution qui ont échappé, comme celles de l'amirauté de Boulogne, à l'incendie des archives départementales en 1915, constituent une passionnante série de documents (2,5 ml) relatifs aux déclarations de bateaux marchands (1713-1791), aux prises de guerre (1671-1783), aux naufrages (1684-1741), aux mouvements des ports (1698-1728)...

Lionel Gallois

AVIS DE RECHERCHE !

Les populations lorraines évacuées dans le Pas-de-Calais en 1939-1940

Le 1^{er} septembre 1939, la déclaration de guerre déclenche l'évacuation systématique des populations civiles de la « zone rouge ». Près de 30 000 mineurs lorrains et leurs familles sont alors hébergés dans l'arrondissement de Béthune. Les archives départementales de la Moselle recherchent des témoignages écrits et des documents photographiques sur cet épisode, dans le cadre de la préparation d'une exposition qui aura lieu à l'automne 2009. Les documents prêtés, soit par le biais des archives départementales du Pas-de-Calais (en s'adressant à :

archives62@cg62.fr), soit directement à celles de la Moselle, seront reproduits sous forme numérique puis restitués sans délai. Il ne sera pas fait commerce des copies ainsi effectuées.

Pour tout renseignement, contacter Béatrice Balland-Baillard
1, allée du Château, BP 25260, 57076 METZ CEDEX 3 - Tél. : 03 87 78 05 04
Courriel : beatrice.balland@cg57.fr

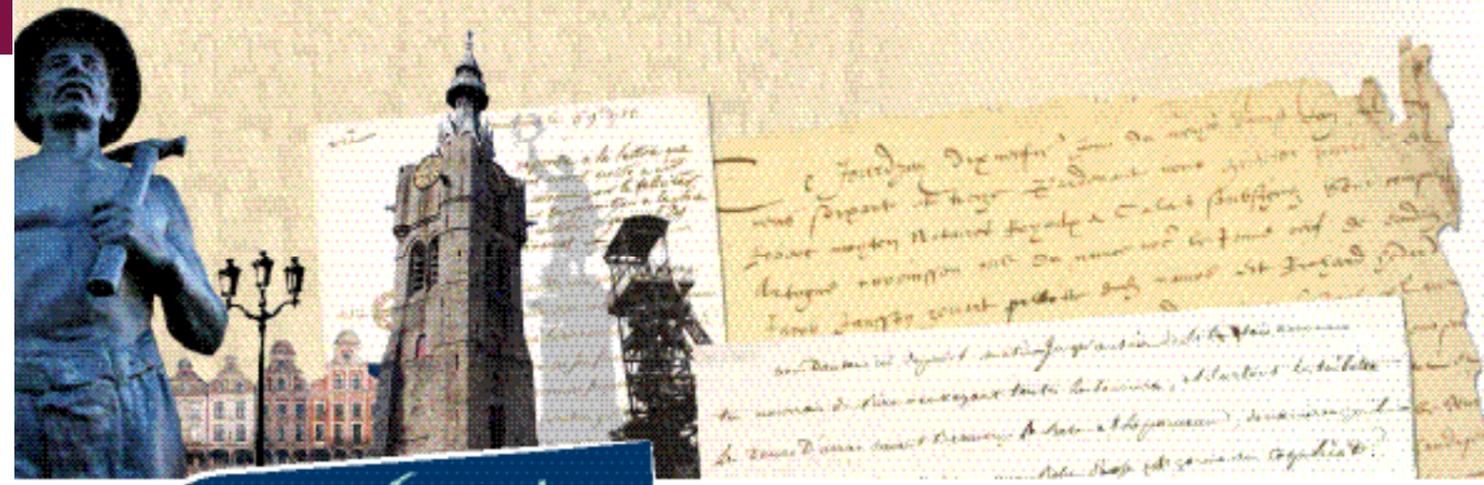
Histoire & Mémoire - Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : B.P. 50965 - DAINVILLE 62031 ARRAS cedex - Tél. : 03 21 71 10 90
Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Lionel GALLOIS - Coordination : Lydia HUGUET
Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Conception : Imprimerie départementale - Imprimerie : Sensey St Laurent Blangy
Tirage : 2500 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2009 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2009

ABONNEMENT
à reproduire sur papier libre

Prix : 2 € à l'unité
ou 6 €
(frais de port compris)
pour 4 numéros

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Profession : _____

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :
Archives du Pas-de-Calais - Madame la chargée des actions culturelles - 12, place de la préfecture - 62018 ARRAS CEDEX 09



Histoire & Mémoire

mars 2009 / n° 57

Éditorial

Comme tout service public, et plus encore peut-être de par leur vocation historique première, les archives départementales sont amenées à retracer et à soupeser annuellement leurs actions passées et leurs évolutions récentes. Et celles-ci n'ont pas été des moindres en 2008 : en premier chef, le départ pour la Moselle de leur directeur, M. Jean-ric Lung, qui s'est consacré, tout au long de ses cinq années de présence dans le Pas-de-Calais, à améliorer une gestion stricte de l'espace ainsi que les conditions de conservation des fonds collectés, mais s'est aussi lancé dans la matérialisation de la communication, par le développement d'un site Internet et la mise en ligne de fonds d'archives utiles à tous. Qu'il soit ici remercié de ses efforts constants, remerciements auxquels est naturellement associé l'ensemble de son équipe.

2008 a aussi vu l'entrée de près de 900 mètres linéaires d'archives publiques et privées, produites par les administrations de l'enregistrement (si utiles aux généalogistes, professionnels ou amateurs), de la justice comme de la police, mais aussi confiées par plusieurs communes et huppées, associations ou collectionneurs. Les travaux de tri et de classement se sont poursuivis avec un rythme et une qualité soutenus (plus de deux kilomètres traités) ; sous l'égide d'un nouveau service, de l'action et de la diffusion culturelles, mais en s'appuyant sur des pratiques prouvées et des collaborations expérimentées, les archives départementales ont pu proposer plusieurs réalisations pédagogiques et culturelles, dont une fort utile exposition itinérante bilingue, *La Manche, lien dans l'histoire du Kent et du Pas-de-Calais*, coproduite avec les Kent Archives Services et l'université de Greenwich, et qui ont accompagné deux journées d'études, organisées de part et d'autre de la Manche. Enfin, grâce au soutien du ministre de la Culture, l'année passée a aussi permis d'ajouter d'importantes collections iconographiques aux fonds numériques (tables cadastrales, listes nominatives de recensement, répertoires matricules militaires, plans cadastraux napoléoniens), pour une prochaine consultation sur Internet.

Selon une tradition désormais bien établie, ce numéro d'*Histoire et Mémoire* met ses lecteurs à la découverte de multiples facettes de notre patrimoine : la figure si controversée de Robert III d'Artois permet de rebondir sur la notion de faux en archives, bien plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord ; une page pratique fort riche, sur les dictionnaires biographiques locaux disponibles, met en valeur la qualité de la recherche historique, universitaire aussi bien qu'amateur, dans notre département ; le petit exercice paléographique, lui-même, est le prétexte à rappeler les conditions difficiles vécues par les marins lors de la traversée de la Manche. Cette confrontation du regard de l'historien et de l'expérience de l'archiviste est le fil conducteur de notre revue : je suis persuadé qu'elle ne manquera pas ainsi à la double mission fixe et depuis l'Antiquité tout crit offert au public, celle de plaire en instruisant.

Dominique DUPILET
Président du Département



- 2 — Les conséquences du procès de Robert III d'Artois
- 4 — Faux documents/ Vraies archives
- 6 — Les personnalités du Pas-de-Calais de la Révolution à nos jours : comment en faire la biographie ?
- 8 — Paléographie : une galiote s'échoue à Oye-Plage

Les conséquences du procès de Robert III d'Artois



Princes d'Artois, [buste et portrait en pied de Jean d'Artois], gravure sur cuivre reproduisant la pl. 31 des *Monuments de la monarchie française* de Bernard de Montfaucon, [XIX^e siècle] [4 J 471/22].

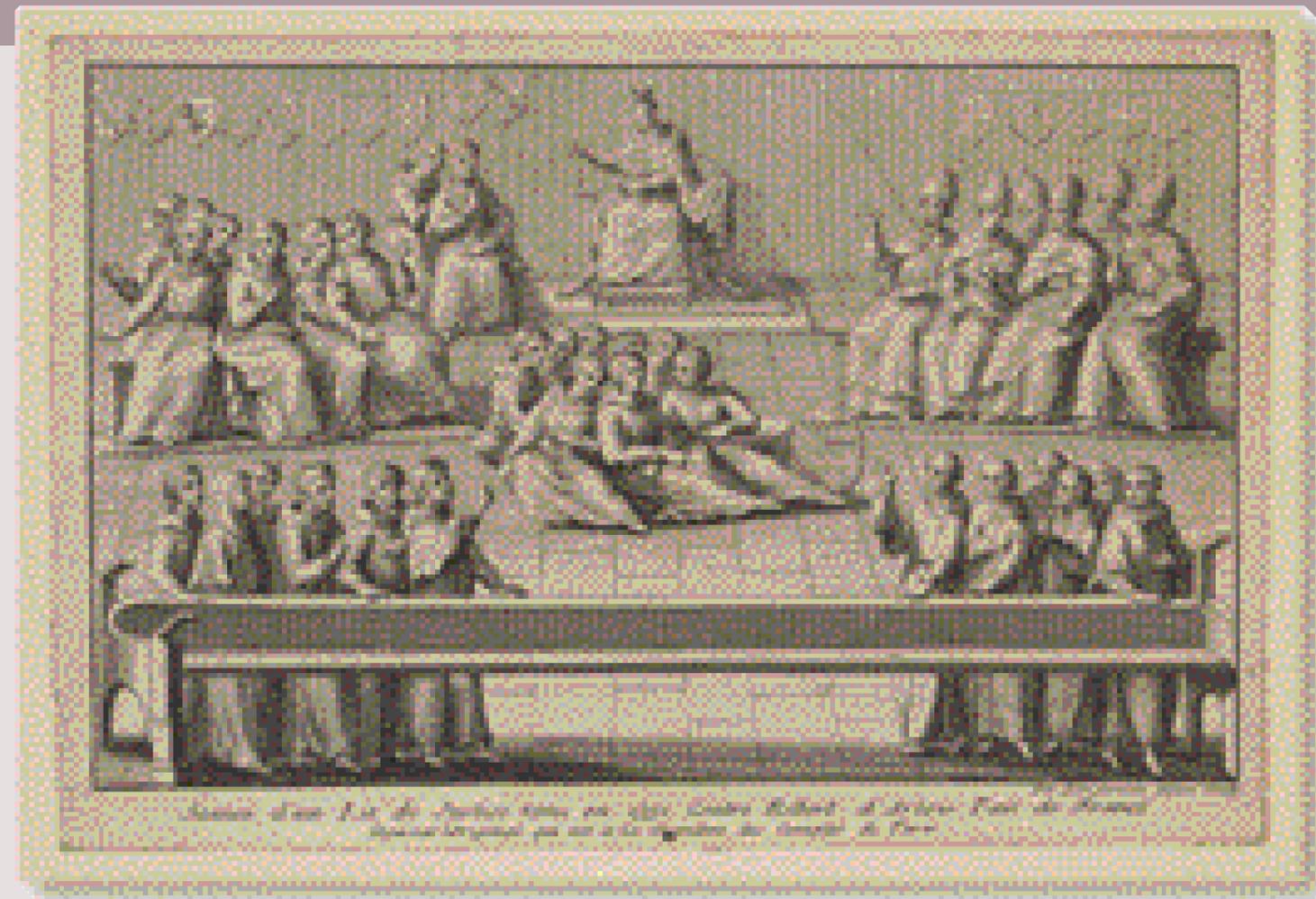
« La nature nous a créés avec la faculté de tout désirer et l'impuissance de tout obtenir »¹. Robert III d'Artois (1287-1342) en a fait l'amère expérience. En effet, prince aux fleurs de lys et arrière-petit-neveu de Saint Louis, il n'a eu durant sa vie qu'une seule obsession : récupérer le comté d'Artois, revenu à sa tante Mahaut (1270-1329), après la mort de son grand-père Robert II d'Artois en 1302. Pour arriver à ses fins, il mena une révolte dans le comté entre 1314 et 1318. Il intenta également à sa tante trois procès : dès sa majorité en 1308, puis en 1318 et enfin en 1329. Ayant fait l'usage de faux documents et de faux témoignages durant le dernier procès, il passa de l'état d'« ungs des plus grans de Franche »², à celui de proscrit.

La source la plus riche et la plus incontestable concernant cette affaire est sans nul doute le compte rendu du procès criminel de Robert d'Artois, qui fait état de toutes les pièces et de tous les témoignages présentés à cette occasion. Les archives départementales du Pas-de-Calais ont la chance d'en posséder une copie manuscrite du XVII^e siècle, disponible sous la cote 1 J 1917. Ce document peut être complété par quelques pièces de procédure conservées dans la liasse A 72.

Nous ne reviendrons pas sur le procès lui-même, mais plutôt sur ses répercussions, qui furent en effet très graves

pour Robert d'Artois. Les sources d'archives n'en font toutefois pas mention, mises à part les chroniques de l'époque (disponibles pour certaines aux archives départementales, dans des éditions imprimées au XIX^e et au début du XX^e siècle). Même si elles ne paraissent pas toujours très sûres ni très fiables, celles-ci ne sont pas négligeables. Si l'on arrive à les lire avec un œil critique, elles peuvent s'avérer précieuses. Parmi les plus intéressantes, citons les *Chroniques* de Jean Froissart [BHB 28/1-12], qui donne à Robert d'Artois une place et un rôle important dans ses récits ; notons également *Les Grandes Chroniques de France* et *L'istore et croniques de Flandres*, qui font, au même titre l'une que l'autre, la part belle aux vicissitudes de Robert d'Artois, notamment sur le plan militaire. Évoquons aussi Jean le Bel [BHB 26], qui pour sa part renseigne surtout sur les dernières années de la vie du comte. Enfin, dans une moindre mesure, la *Chronique des quatre premiers Valois* [BHB 27] ainsi que celle de Richard Lescot, entre autres, donnent parfois quelques renseignements intéressants.

Une fois banni du royaume, la rancune que Robert d'Artois avait pour le roi de France, Philippe VI (1293-1350), se décupla au cours des années. Tout au long de son exil, dans le Hainaut, à Namur, dans le Brabant puis en Angleterre, il essaya de nuire à ceux qui avaient causé sa chute. L'occasion de se rapprocher d'Édouard III



Séance d'un lit de justice tenu en 1331 contre Robert d'Artois, pair de France [...], gravure sur cuivre de Philippe Simonneau, [1^{re} moitié du XVIII^e siècle] [4 J 471/163].

(1312-1377), qui nourrissait le même ressentiment envers Philippe VI, était trop belle pour que Robert d'Artois ne puisse s'en saisir. Selon les chroniques, l'ancien comte de Beaumont-le-Roger, profitant de la protection du roi d'Angleterre, fomenta son ultime vengeance en poussant celui-ci à la guerre et en servant dans son armée jusqu'à son dernier souffle. C'est ainsi que Robert d'Artois mourut en 1342, en Bretagne, au service de sa patrie d'adoption.

N'ayant pu atteindre directement son beau-frère, le roi Philippe VI frappa sa propre sœur et ses neveux, qui furent emprisonnés à Château-Gaillard. Bien qu'innocents, les fils de Robert d'Artois, Jean et Charles, subirent ainsi de plein fouet les conséquences des actes de leur père. Ils ne furent délivrés de prison qu'en 1350, peu après la mort de Philippe de Valois et le couronnement de son fils, Jean II le Bon (1319-1364), qui les combla de faveurs. C'est ainsi que l'aîné, Jean d'Artois, reçut du roi le comté d'Eu en 1352. Fait prisonnier à la bataille de Poitiers, il fut libéré un peu plus tard et commanda, en 1382, l'arrière-garde lors de la bataille de Roosebeke. Il décéda le 6 avril 1387 et fut inhumé en l'abbaye Notre-Dame d'Eu. Il eut de nombreux enfants de son épouse Isabelle de Melun, fille de Jean, vicomte de Melun et comte de Tancarville, grand chambellan de France. Ses descendants possédèrent le

comté d'Eu jusqu'à la fin du XV^e siècle. Son frère cadet, Charles d'Artois, reçut quant à lui le comté de Longueville-en-Caux, à la suite du bannissement de Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais, que remplaça en 1362 le comté de Pézenas. Prisonnier à Poitiers comme son frère, il fut libéré une fois payée sa rançon ; faisant siennes les prétentions de son père, il s'entendit en 1367 avec les capitaines de plusieurs grandes compagnies afin de s'emparer du comté d'Artois, mais il échoua. Comme son père Robert, il se heurta à la comtesse de Bourgogne et à son fils, comte de Flandre, qui tenaient désormais l'Artois d'une main ferme. Dès 1384, celle-ci entra dans le vaste complexe territorial que fut l'État bourguignon.

Par sa naissance, son charisme, son courage et son habileté dans le métier de la guerre, Robert d'Artois est l'un des personnages les plus emblématiques de son siècle, même si l'histoire ne l'a retenu étrangement que pour son malheureux procès. En osant se dresser contre le roi de France, Robert d'Artois a pu vraisemblablement servir d'exemple pour tous les laissés-pour-compte d'un État centralisateur de plus en plus puissant.

Thomas Vermeulen

¹ MACHIAVEL (Nicolas), *Discours sur la première décade de Tite Live*, livre I, chapitre 37.

² FROISSART (Jean), *Chroniques*, livre I.

Faux documents/Vraies archives

La production de quatre chartes fausses par Robert III d'Artois devant le Parlement de Paris met en lumière l'existence d'actes forgés ou falsifiés au sein des liasses d'archives¹.

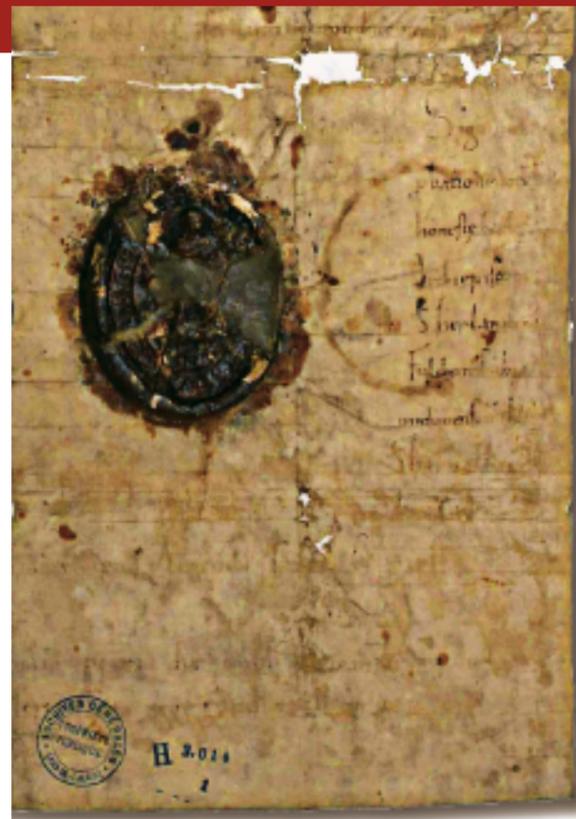
Le pourcentage de faux par rapport aux documents conservés augmente avec l'ancienneté supposée de ceux-ci : près de la moitié des diplômes mis au nom des Mérovingiens sont faux et 14 % environ de ceux attribués aux souverains carolingiens « français » (840-987) le sont également². Les faussaires ont ainsi fait preuve d'habileté en rédigeant des actes au nom de rois ayant laissé une petite production documentaire qui ne permettait pas la comparaison et dont le formulaire de chancellerie errait encore énormément. Il ne faut pas non plus exclure l'idée qu'ils souhaitaient peut-être ainsi travailler à la restauration d'un âge d'or perverti par des injustices conjoncturelles³. Les abbayes bénédictines de fondation ancienne, telles Saint-Bertin à Saint-Omer ou Saint-Vaast à Arras, qui disposaient dans leurs archives de modèles dont elles pouvaient s'inspirer, se sont montrées d'actifs centres de production de faux⁴.

Rapport d'expertise du pseudo-vidimus de Philippe le Bel confirmant les fausses convenances de mariage de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne, [1331] [A 72/35].

Il existe plusieurs degrés dans la falsification d'un acte. La forgerie consiste à créer un document de toutes pièces et à le munir de signes de validation authentiques (le plus souvent un ou plusieurs sceaux) subtilisés à d'autres

pièces. C'est ainsi que Jeanne de Divion procéda pour créer un faux vidimus de Philippe le Bel⁵. Elle fit recopier à Simon Dorin, ancien notaire de Robert II d'Artois, un parchemin contenant le texte des convenances de mariage de Philippe

d'Artois et de Blanche de Bretagne⁶ dans lequel on avait inséré la clause de la dévolution immédiate du comté à Philippe et, après lui, à ses héritiers. Parallèlement, elle demanda à Thibaut de Meaux, ancien chapelain de la reine Clémence de Hongrie et par là familier des us de la chancellerie capétienne, une formule de confirmation royale en lui faisant croire qu'elle était destinée à l'établissement des convenances de mariage du fils de Robert III d'Artois. Jean L'Écrivain, clerc de l'évêque d'Évreux, fut ensuite chargé de fondre les deux textes et d'en faire plusieurs copies pour, soi-disant, en munir les membres du conseil du comte. Parallèlement encore, Jeanne de Divion s'était procurée auprès du bailli de Conches⁷ un acte scellé de Philippe le Bel, sous le prétexte d'avoir des éléments de comparaison pour vérifier l'authenticité du document qu'elle prétendait posséder. Les interrogatoires des faussaires révélèrent que le sceau de cire verte avait été fendu dans le sens de la tranche avec une lame préalablement chauffée, les lacs de soie reportés au bas de la fausse pièce, puis les deux parties recollées l'une sur l'autre, en chauffant les bords⁸. Pour parfaire la supercherie, Robert III d'Artois envoya un dominicain rechercher en Bretagne le texte des convenances... qu'il ne trouva point, évidemment ! Le duc et la duchesse de Bourgogne, défenseurs⁹, firent produire un rapport non daté permettant de conclure à la fausseté du vidimus¹⁰, bien que les aveux des protagonistes le rendissent rapidement superflu. L'« expert » releva que « l'écriture, l'ancre et le parchemin sont frés, combien que le seel et la cire et la soie soient viez et ancien, [...] les pertuis ou parteures des laz du seel sont trop larges et outre la maniere acostumee de la chancellerie. Item il n'a en la lettre ne non de notaire ne par cui elle est passee, ne ne sont les paroles en forme ne en dictié acostumez es confirmacions. Item ceste lettre ne sera ja trouvee avoir esté enregistree devers la chancellerie [...] ». Les diplomates utilisent toujours aujourd'hui les mêmes critères pour opérer le *discrimen veri ac falsi* : étude des caractères externes (support, écriture et moyens de validation), internes (formulaire, langue, liste de témoins, etc.) et corroboration de l'acte par des données extérieures, comme son enregistrement dans un registre de la chancellerie supposée l'avoir délivré¹¹.



Détail du pseudo-original de Garin, évêque de Beauvais, concédant à l'abbaye Saint-Vaast d'Arras le tiers de l'autel d'Angicourt, [seconde moitié du XI^e siècle] [1 H 3014/1].

Le faux réalisé à partir d'un original authentique est plus difficile à critiquer : il a le plus souvent pour but l'insertion d'une clause favorable à l'institution qui faisait défaut dans l'acte primitif. Ainsi, trouve-t-on, dans le fonds de l'abbaye Saint-Vaast¹², une charte de Garin, évêque de Beauvais, concédant à l'établissement le tiers de l'autel d'Angicourt¹³ ; le roi Robert II, son fils Henri et de nombreux seigneurs souscrivent l'acte donné au palais de Compiègne en 1039 ; or, Robert II est mort en 1031 ! Admettons que le scribe ait écrit M XXX VIII au lieu de M XX VIII. La mention de la vingt-neuvième année du règne de Robert II (987¹⁴-1031) fait toutefois tomber cette hypothèse. De plus, le sceau de Garin est simplement plaqué sur l'acte et non retenu par une incision pratiquée dans le parchemin, comme il était usuel au XI^e siècle. Le document est un faux, à n'en pas douter ; plusieurs éléments, cependant, parlent en faveur de la véracité de l'acte. La charte mentionne la présence à Compiègne de deux émissaires de l'empereur Henri II venus préparer l'entrevue d'Ivois, ce qui autorise à dater le dispositif de 1023¹⁵. Or, les études prosopographiques sur l'entourage de Robert II permettent de conclure que le faussaire n'a fait aucune erreur dans la liste des dix-neuf souscripteurs, ce qui laisse supposer qu'il disposait d'un original sur lequel s'appuyer. De plus, il est établi de façon

certaine que l'abbaye Saint-Vaast a cédé en 1024 ses droits sur Angicourt à l'abbaye de Jumièges, en échange du prieuré d'Haspres ; si l'on réfute l'acte de 1023/1039, aucun autre document ne peut expliquer comment l'abbaye Saint-Vaast est entrée en possession d'une partie de l'autel d'Angicourt. Il semble donc que l'acte soit diplomatiquement faux mais historiquement sincère. Il est difficile, en revanche, de déterminer les motivations et la période de réfection du titre. Maurice Prou estime que l'original a été remanié après 1084 : à cette date, l'évêque Gui de Beauvais confirme les moines de Saint-Vaast dans la possession de l'autel d'Angicourt¹⁶ contre le paiement de droits de synode et de visite. Or, dans une charte de 1222, il n'est plus question que de ceux de visite, comme l'énonçait déjà le privilège de 1023/1039. Il est donc possible que l'abbé ait eu la tentation de rajouter une clause qui n'avait peut-être pas été précisée dans l'original pour contrer les prétentions de l'évêque Gui. Jean-François Lemarignier incline davantage à une datation aux alentours de 1050 en raison de l'écriture et du style hagiographique utilisé pour qualifier l'abbé Léduin¹⁷.

Il existe de nombreuses autres catégories de faux que nous ne pouvons énumérer ici, faute de place¹⁸. Nous ne résistons pas, cependant, au plaisir d'évoquer la pratique du faux, non plus utilitaire mais crapuleux, qui trouva son apogée au XIX^e siècle. Les agissements de Denis Vrain-Lucas pendant le Second Empire nous enchantent. Son « pigeon » fut le mathématicien Michel Chasles, bien naïf membre de l'Académie des sciences. Il lui vendit en l'espace de neuf ans 27 000 pièces¹⁹, toutes fausses naturellement, mais dont l'audace nous étonne encore : lettres (en français) de Lazare ressuscité à saint Pierre, de Christophe Colomb à Rabelais ou encore d'Alexandre le Grand à Aristote...

À son très aimé Aristote,

Mon amé, ne suys pas satisfait de ce qu'avez rendu public aucun de vos livres que deviez garder sous le scel du mystère, car c'est en profaner la valeur [...]. Quant à ce que m'avez mandé d'aller faire un voyage au pays des Gaules afin d'y apprendre la science des druides, non seulement vous le permettez mais vous y engagez pour le bien de mon peuple, car vous n'ignorez pas l'estime que je fais d'icelle nation que je considère comme étant ce qui porte la lumière dans le monde. Je vous salue. Ce XX^e des kalendes de mai, an de CV olympiade. [Signé :] Alexandre.

Frédérique Desmet

¹ Les actes rédigés à la demande de Robert III d'Artois sont toujours conservés aux Archives nationales, parmi les pièces du procès (J 439, n^{os} 1^{er}-4^{er}). Ils sont lacérés comme l'ordonnait l'arrêt du Parlement en date du 28 mars 1331.

² Pour le détail par règne, voir DUFOUR (Jean), « État et comparaison des actes faux et falsifiés intitulés au nom des Carolingiens français (840-987) », *Fälschungen im Mittelalter*, [actes du colloque des *Monumenta Germaniae historica*, Munich, 1986], Hanovre : Hahnsche Buchhandlung, 1988, t. IV, p. 167-210.

³ Les textes médiévaux parlent alors de *piä fraus*. Cette thèse a été développée par Horst Fuhrmann dans l'introduction de son ouvrage sur les fausses décrétales, *Einfluß und Verbreitung der pseudoisidorischen Fälschungen von ihrem Auftauchen bis in die neue Zeit*, Stuttgart, 1972, t. 24, vol. 1, p. 64-136, (*Schriften der Monumenta Germaniae historica*).

⁴ Voir DECLERCQ (Georges), « Centres de faussaires et falsification de chartes en Flandre au Moyen Âge », *Falsos y falsificaciones de documentos diplomaticos en la Edad Media*, [actes du colloque de la Commission internationale de diplomatique, Saragosse, 1990], Saragosse : Commission internationale de diplomatique, 1991, p. 65-74. L'auteur tempère le « succès » des souverains mérovingiens et carolingiens en précisant que les faussaires flamands ont marqué une prédilection pour les comtes de Flandre des X^e-XI^e siècles.

⁵ Voir POULLE (Emmanuel), « Les faux de Robert d'Artois et l'histoire de l'écriture », *Clio et son regard. Mélanges d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon à l'occasion de ses 25 ans d'enseignement à l'université de Liège*, Liège : P. Mardaga, 1982, p. 519-534.

⁶ Parents de Robert III d'Artois.

⁷ Robert III d'Artois avait reçu en 1310 le comté de Beaumont-le-Roger en dédommagement de celui d'Artois.

⁸ La technique n'est pas nouvelle ; le pape Innocent III la dénonce déjà en 1198.

⁹ Après la mort de Mahaut en 1329 et celle de sa fille Jeanne en 1330, le comté d'Artois revient à la fille de cette dernière qui a épousé le duc de Bourgogne.

¹⁰ Arch. dép. Pas-de-Calais, A 72/35.

¹¹ Il faut veiller à différencier registres de chancellerie et cartulaires qui ne recueillent que des transcriptions organisées de titres, à l'initiative de leur détenteur, pour en faciliter la consultation. Il n'est pas rare que les rédacteurs de tels documents insèrent, parfois à leur insu mais aussi parfois sciemment, de faux actes qui, une fois l'original « gênant » disparu, fonderont de nouveaux droits pour l'institution. C'est par exemple le cas d'une fausse charte du comte de Flandre Baudouin VII datée de 1119 et confirmant l'abbaye Saint-Bertin dans ses biens, forgée vraisemblablement vers 1324 lors d'un conflit avec Mahaut d'Artois puis maladroitement insérée en fin d'un cartulaire de la seconde moitié du XII^e siècle, alors que toutes les chartes du début de ce siècle sont transcrites en cours de registre par une même main (Bibl. Saint-Omer, ms. 735 : voir les arguments avancés par F. VERCAUTEREN dans *Actes des comtes de Flandre (1071-1128)*, Bruxelles : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1938, p. 197-202. Une copie de ce faux a été réalisée à la demande de la comtesse pour analyse : elle est conservée sous la cote Arch. dép. Pas-de-Calais, A 4/3 bi).

¹² Arch. dép. Pas-de-Calais, 1 H 3014/1. Le format d'*Histoire et Mémoire* ne nous permet pas d'explicitier autant que nous l'aurions souhaité l'analyse qui peut être faite de cet acte. Nous renvoyons le lecteur intéressé à PROU (Maurice), « Une charte de Garin, évêque de Beauvais. L'assemblée de Compiègne de 1023 ou 1024 », *Société nationale des antiquaires de France. Centenaire, 1804-1904. Recueil de Mémoires publiés par les membres de la société*, Paris, 1904 et LEMARIGNIER (Jean-François), « Paix et réforme monastique en Flandre et en Normandie autour de l'année 1023 », *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Rouen : Lecerc, 1976, p. 443-468.

¹³ Oise, canton de Liancourt ; l'autel désigne ici une partie de la dime.

¹⁴ Robert le Pieux est associé à la royauté dès 987 et les années de son règne sont traditionnellement décomptées à partir de cette date.

¹⁵ La mention d'une indiction 6 (système de datation de l'Empire romain repris par Charlemagne) corrobore cette date ; en revanche, celle de la vingt-neuvième année de règne de Robert est fantaisiste.

¹⁶ L'abbaye de Jumièges a renoncé à son bien dès 1038.

¹⁷ [...] *cum quo venerabilis vitae Leduinus, abba cenobii Beati Vedasti, vir plane dignus omnium bonorum dilectione, ubi etiam ego Warinus, Belvacensis sedis episcopus, bono meo omine interfui, cum ibidem tanti viri notitiam et sancte societatis presidium paraverim mee indignitati [...].* Pour mériter pareilles louanges, il faut que l'abbé Léduin soit mort († 1047), mais que le faussaire ait bien connu la relation de l'assemblée de Compiègne pour la consigner aussi correctement qu'il l'a fait.

¹⁸ Pour une présentation claire, voir GUYOTJEANNIN (Olivier) et alii, *Diplomatique médiévale*, Turnhout : Brepols, 1993, p. 17-18, 367-395, (*L'Atelier du médiéviste*).

¹⁹ Cent-quatre-vingt d'entre elles ont été acquises par la Bibliothèque nationale de France (Département des mss., NAF 709) ; les autres ont été détruites à l'issue du procès du faussaire en 1870.

Les personnalités du Pas-de-Calais de la Révolution à nos jours : comment en faire la biographie ?

La réalisation d'une étude biographique ne présente pas de difficulté majeure quand on s'intéresse à une personnalité, homme ou femme, ayant vécu dans le Pas-de-Calais au XIX^e ou au XX^e siècle car, pour cette époque et pour cette matière, il existe aux archives départementales une documentation abondante et variée qui devrait suffire aux chercheurs, dans la plupart des cas. Il convient néanmoins de respecter quelques règles simples qui permettront de travailler efficacement.

Avant de se plonger dans les documents d'archives, il sera évidemment utile de consulter le fichier de la bibliothèque, aujourd'hui informatisé, pour le cas où existerait déjà une biographie publiée (ouvrage ou article). On pourra ensuite rechercher l'existence éventuelle d'une notice dans les dictionnaires biographiques, en commençant par les ouvrages suivants, qui concernent spécifiquement le Pas-de-Calais ou la région Nord :

- CARDEVACQUE (Adolphe de), *Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais*, Arras : Sueur-Charruey, 1879, 532 p. [BHC 2457, usuel].
- MÉTIVIER (Henri), *Pas-de-Calais*, Paris : Curot et Gougis, [1894], 72 p. (*Galerie française*) [BHA 1121].
- Pas-de-Calais. Dictionnaire, annuaire et album. Dictionnaire biographique du Pas-de-Calais*, dir. Henri Jouve, Paris : H. Jouve, 1897, n. p. (*Les Dictionnaires départementaux*) [BHB 5357, usuel].
- 100 figures du Pas-de-Calais (1790-2000)*, Lillers : Les Échos du Pas-de-Calais, 2001, 215 p. [BHC 2989, usuel].
100 figures du Pas-de-Calais d'avant la Révolution édité en 2003.
- Dictionnaire biographique des hommes du Nord. Nord, Ardennes, Aisne, Somme, Pas-de-Calais et Oise*, dir. Henry Carnoy, Paris : G. Colombier, 1896, 272 p. [BHC 58].
- PELLETIER (Michel), *Célébrités et notabilités nées dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie avant 1900*, Chauny : M. Pelletier ; Seclin : Diffusion Nord-Picardie, 1982, 232 p. [BHB 3958].
- PIERRARD (Pierre), *Gens du Nord*, Paris : Arthaud, 1985, 268 p. (Collection Pays) [BHB 4423].

Les hommes politiques et les hauts fonctionnaires du Pas-de-Calais ont fait l'objet de plusieurs études biographiques :

- BOUCHET (Ghislaine), BRÉEMERSCH (Pascale), DHÉRENT (Catherine), SERVANT (Hélène), *Cinquante figures du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Arras : Conseil général du Pas-de-Calais (direction des archives), 1989, 158 p. [BHD 730, usuel].
- CARDEVACQUE (Adolphe de), « Les députés du Pas-de-Calais à la Convention », *Le Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, Abbeville : Le Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie, 1895, t. 10, p. 6-10, 33-36, 68-72, 101-106, 172-180, 201-239 [RODC 730/5].
- CARDEVACQUE (Adolphe de), *Dictionnaire parlementaire du département du Pas-de-Calais par un bibliophile artésien*, Arras : Impr. moderne artésienne, 1896, 163 p. [BHA 984].
- Les parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième République*, dir. Bernard Ménager, Jean-Pierre Florin et Jean-Marc Guislin, Villeneuve-d'Ascq : CRHENO, Université Charles-de-Gaulle-Lille III, 2000, 352 p. [BHB 6662].
- DISSAUX (Jean-Marc), LÉOPOLD (Jean-Yves), *Les préfets du Pas-de-Calais. Les présidents du Conseil général du Pas-de-Calais*, Arras : Conseil général du Pas-de-Calais (direction des archives), 1996, 38 et 33 p. [BHB 5371, usuel].

Pour le personnel ecclésiastique, on se reportera aux publications suivantes :

- LESTOCQUOY (abbé Jean), « Les évêques d'Arras, leurs portraits, leurs armoiries, leurs sceaux », *Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie*, t. 4, 1942, 127 p. [PC 1601/4, usuel].
- CLÉMENT-HÉMERY (Albertine), *Notices extraites de la biographie ecclésiastique de l'Artois*, Arras : J. Degeorge, 1841, 184 p. [BHB 611/5].
- BERTHET (César-André), *Les victimes religieuses de la Révolution dans le diocèse d'Arras (1793-1796)*, Arras : Impr. centrale de l'Artois, 1931, 219 p. [BHB 2811].

D'autres études ont préféré se concentrer sur un groupe social ou professionnel particulier :

- SANGNIER (Georges), *Les émigrés du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Blangermont : chez l'auteur, [1959], 432 p. [BHC 811].
- LEMAIRE (Jean-Marie), *Biographies de militants ouvriers du Pas-de-Calais, 1919-1939*, mém. de maîtrise, univ. Charles-de-Gaulle-Lille III, 1972, 85 p., dactyl. [Ms 250].
- Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur. Comité local d'Arras – Saint-Pol-sur-Ternoise. In memoriam*, Arras : Impr. d'Arras, 1948, 160 p. [BHB 1604].
Biographies des légionnaires décédés entre 1939 et 1947.
- PENTEL (Abel), *Répertoire alphabétique depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours des peintres, graveurs, sculpteurs, enlumineurs, brodeurs, tisseurs, ménestrels, compositeurs et musiciens originaires du Pas-de-Calais ou qui y ont travaillé plus ou moins longtemps*, [1946], VII-72 p., ms. [Ms 460].
- LESAGE (Jean-Claude), *Peintres des côtes du Pas-de-Calais de Turner à Dubuffet*, Étaples : A.M.M.E., 1987, 151 p. [BHC 2204].

Certains dictionnaires biographiques, généraux ou spécialisés, se sont intéressés à un territoire plus limité :

- CAVROIS (Louis), *Les mayeurs et les maires de la ville d'Aire*, Paris : Bachelin ; Aire : Guillemin, 1874, 64 p. [BHB 1434/3].
- DEFURNE (Georges), SERGEANT (Fernand), *Dictionnaire biographique de la ville d'Arras et de son arrondissement*, Arras : Théry et Plouvier, 1906, n. p. [BHB 4934].
- MARCHAL (Gaston-Louis), WINTREBERT (Patrick), « Arras et l'art au XIX^e siècle. Dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, photographes, critiques et amateurs d'art (1800-1914) », *Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie*, t. 24, 1987, 309 p. [PC 1601/28, usuel].

- Biographies résumées des célébrités boulonnaises*, Boulogne-sur-Mer : Impr. du Boulonnais, 1907, 42 p. [BHB 723/5].
- LEMAIRE (Roger), « Anecdotes et portraits boulonnais », *Mémoires de la Société académique du Boulonnais*, t. 36, 2005, 234 p. [BHB 7086].
- BUANIC (Nicolas), « Portraits de légionnaires du Boulonnais », *Deux siècles de légion d'honneur à Boulogne-sur-Mer*, Arras : Conseil général du Pas-de-Calais (direction des archives), 2004, p. 59-78 [BHC 3231/6].
- MERMET (Théophile), *Galerie ecclésiastique et religieuse de la paroisse Saint-Nicolas à Boulogne-sur-Mer (1745-1929)*, Boulogne-sur-Mer : Impr. du Littoral, 1930-1933, 2 vol., 211 et 143 p. [RODB 527/1-2].
- CHAUSOIS (Robert), *Les maires de Calais de 1885 à nos jours*, Lille : La Voix du Nord, 1999, 95 p. [BHB 6055].

- DEPARIS (Pierre-Marie), *Hesdin et la légion d'honneur*, Rueil-Malmaison : Amis de Henri Le Fauconnier, 2003, n. p. [BHC 3225/6].
- BOURIEZ (Jean), *Lens, les maires. G. Decrombecque, E. Basly, A. Maës, E. Schaffner*, Société de recherches historiques de la région d'Hénin-Carvin, 1980, n. p. [BHB 4007/5].
- LHOMEL (Georges de), *Les Montreuillois dans l'armée*, Abbeville : A. Lafosse, 2^e éd., 1911, 92 p. [RODC 595].

On pourra continuer la recherche par les nombreux ouvrages généraux existants, conservés pour certains d'entre eux aux archives départementales du Pas-de-Calais (centre Mahaut-d'Artois). Quelques suggestions sont proposées sur le site Internet www.archivespasdecalais.fr. Elles peuvent être complétées grâce à la liste rassemblée par FIERRO (Alfred), *Bibliographie analytique des biographies collectives imprimées de la France contemporaine (1789-1985)*, Paris : H. Champion, 1986, VIII-376 p. [BHB 4437, usuel].

À défaut de biographie publiée, on peut espérer trouver une notice nécrologique du personnage étudié dans l'*Annuaire administratif et statistique du département du Pas-de-Calais* [PB 429, usuel] pour la période 1856-1939. En ce qui concerne le clergé paroissial, on consultera de même l'*Annuaire du diocèse d'Arras* [de 1864 à nos jours, PA 2], et pour les instituteurs, la *Liste nécrologique des instituteurs et institutrices du Pas-de-Calais, 1879-1917* établie en 2002 par Pascal Guillemant [BHC 3127/5].



Caricature d'Auguste Hugué, maire de Boulogne-sur-Mer, dessin à la plume avec rehauts d'aquarelle, [1875] [4 J 487/22]. Auguste Hugué, né à Boulogne-sur-Mer en 1822, en fut nommé maire en 1871. Élu sénateur du Pas-de-Calais le 30 janvier 1876, il le resta jusqu'à sa mort, en 1919.

- PIERS (Henri), *Biographie de la ville de Saint-Omer*, Saint-Omer : J.-B. Lemaire, 1835, 283-8 p. [BHB 2150].
- RÉVILLION (Charles), *Recherches sur les peintres de la ville de Saint-Omer*, Saint-Omer : H. d'Homont, 1904, XII-207 p. [BHB 1069].
- EDMONT (Edmond), *Galerie ternésienne ou dictionnaire biographique des personnages les plus remarquables de l'ancien comté de Saint-Pol ou de l'arrondissement actuel de ce nom*, Saint-Pol-[sur-Ternoise] : J. Dubois, 1910, 478-VI p. [BHB 199].
Recueil d'articles parus dans *L'Abeille de la Ternoise* de 1896 à 1909.
- LÉVÊQUE (Édouard), *Les disparus. Biographie des fondateurs du Touquet-Paris-Plage et des principaux artisans de son développement*, Le Touquet-Paris-Plage : Henry, 1925, 285 p. [BHB 947].

FLACK (Thomas), *Autoportrait*, dessin à l'estompe, [1830-1844] [4 J 471/86]. Miniaturiste, Flack fut professeur de dessin à Arras de 1813 à sa mort.



Les renseignements ainsi obtenus pourront être vérifiés, précisés et complétés grâce aux recherches effectuées dans les documents d'archives : registres d'état civil, listes nominatives des recensements de population, registres de catholicité [sous-séries 9 J et 74 J], registres matricules militaires [sous-série I R]... Le cas échéant, on consultera également certaines sources plus spécifiques, par exemple les dossiers de personnel de la série T (pour les instituteurs et les institutrices) et les dossiers d'élections des séries M et Z (pour les femmes et hommes politiques). Enfin, on pourra trouver dans les collections et les fonds privés de la série J certains documents à caractère personnel, comme les lettres, les faire-part de décès et autres papiers de famille (on se reportera en priorité à l'index disponible en salle de lecture du centre Mahaut-d'Artois, au sein du fichier « Archives »).

Pour une personnalité ayant vécu au XIX^e siècle, on aura intérêt à dépouiller la collection Barbier [sous-série 4 J], qui rassemble un grand nombre de documents à caractère biographique, en particulier des autographes [4 J 273-296], des portraits [4 J 471-478] et des caricatures [4 J 487]. Il existe d'autres portraits de la même époque dans la sous-série 6 Fi. En dernière instance, on pourra recourir au *Catalogue raisonné des portraits ou représentations des personnages nés avant 1830 dans la région qui a formé le département du Pas-de-Calais* d'Auguste de Loigne [Ms 56]. Pour les époques plus récentes, à défaut de photographies de famille, on dispose de celles publiées par la presse locale ou régionale.

Jean-Marc Dissaux
Sylvie Lefebvre